

INSTALLATION DE LA DELEGATION SYNDICALE A LA REGIDESO



En décembre dernier, la Régideso a connu l'installation officielle du comité de sa délégation syndicale. Elle a en même temps fêté la retraite de ses 4 agents et le 43^e anniversaire de sa création.

Trois discours ont été prononcés pour la circonstance dont celui du délégué de l'UNTZA qui a précisé que le rôle de la délégation syndicale ne doit pas se limiter aux revendications des salaires mais aussi à veiller sur la bonne marche de l'entreprise.

Le citoyen Mubyayi, délégué principal a, quant à lui, promis de prendre comme parole d'Evangile les recommandations faites par l'employeur tout en rappelant que la loi étant faite par les hommes, une marge de compréhension de part et d'autre est nécessaire.

Rappelons qu'auparavant, le citoyen Lumpungu, Directeur régional de la Régideso, a dans son discours indiqué que la délégation syndicale doit servir de courroie de transmission entre les syndiqués et l'employeur et non servir d'avocat du diable. C'est à la délégation syndicale de favoriser un bon climat de travail afin que l'entreprise puisse atteindre ses objectifs a-t-il souligné.

Quant aux noms des membres du comité syndical, nous les retrouverons avec d'autres détails dans le discours intégral du directeur régional que nous publions ci-dessous.

Bujiriri Mwangaza.

- Citoyen Secrétaire Régional de l'U.N.T.Za,
- Citoyen Chef de Division Régionale du Travail,
- Citoyen Inspecteur Principal du Travail,
- Distingués invités,
- Citoyennes et Citoyens,

- LILEFO BOTSESA
- RAMAZANI YUKU
- KABEMBA KAUCHU
- BUSHUNJU MUNIALI
- SATIRA MATABARO, comme membres suppléants.

Citoyens membres du nouveau Comité de la Délégation Syndicale,

A l'occasion de votre élection au sein de cet organe si important de l'Entreprise, nous vous présentons nos vives félicitations.

Votre élection traduit certainement la ferme volonté de servir qui nous anime et la confiance placée en vous par vos collègues (électeurs) pour défendre leurs intérêts.

Parmi vous, deux seulement ont eu la faveur de voir leurs mandats renouvelés et huit autres ont fait leur première entrée dans la Délégation Syndicale.

Il nous est impérieux, hic et nunc, de rappeler aux uns et de communiquer aux autres les principales fonctions de la Délégation dans une Entreprise comme la REGIDESO, à savoir :

- Encadrer les travailleurs pour une meilleure productivité de l'Entreprise,
- Favoriser l'épanouissement moral, psychologique et social, de tous les agents par leur intégration totale dans l'entreprise, c'est-à-dire en créant un climat de travail sain et serein entre eux et l'employeur et en leur imprimant un moral et un esprit de groupe très poussé.

Pour d'aucuns, ces tâches semblent banales alors qu'elles sont très délicates dans leurs exercices et rendues très difficiles par l'image caricaturale et vulgaire du syndicaliste qui n'est considéré que

comme avocat ou défenseur du travailleur, pis encore comme revendicateur.

A notre sens, le syndicaliste doit d'abord viser l'accroissement de la production de son entreprise. Pour ce, il doit encadrer ses collègues en leur enseignant d'abord l'objet social de l'entreprise, les informant de l'origine de son capital social et de sa part de contribution dans le développement national, leur inculquant l'amour du travail, le sens du devoir, le respect et l'usage rationnel du matériel mis à leur disposition, les amener à une parfaite connaissance du règlement d'entreprise et de toutes les dispositions conventionnelles et réglementaires qui les régissent et les informer enfin de droits qui leur sont reconnus par cette entreprise.

Citoyens Syndicalistes,

Afin de vous aider à atteindre parfaitement votre objectif et éviter les erreurs du passé, surtout en ce moment marqué par une instabilité économique s'amplifiant davantage, nous vous invitons à réorganiser dès aujourd'hui la gestion de la cantine que nous vous demandons d'inscrire avec priorité à votre plan d'action attendu incessamment. Nous vous invitons, en outre, à l'impartialité, au sérieux et à l'abnégation. Vous vous passerez également des sentiments, des préjugés, de futilités réclamations et vous demandons d'étudier et d'approfondir tout dossier avant de nous le soumettre pour discussion et décision.

Au demeurant, vous pouvez compter sur notre disponibilité dans l'examen des différents problèmes que vous aurez à nous soumettre dans l'exercice de votre mandat.

- Citoyennes et Citoyens agents de la REGIDESO/BUKAVU,

Nous vous demanderions de modifier votre attitude vis-à-vis de la Délégation Syndicale. Celle-ci doit être vue comme courroie de transmission des desiderata fondés, vérifiables et justifiables. Elle ne doit pas être considérée comme un corps d'avocats pour des mal-fauteurs, un organe de défense de groupe et sous-groupe de toute appartenance qu'il soit.

Nous vous demandons également d'aider ce nouveau comité syndical dans l'accomplissement de sa mission qui demeure lourde et délicate. C'est dans ce sens que nous atteindrons les objectifs qui nous sont assignés par la haute direction de notre entreprise d'intérêts publics.

- Citoyen Secrétaire Régional de l'U.N.T.Za,
- Citoyen Chef de Division Régionale du Travail,
- Citoyen Inspecteur Principal du Travail,
- Distingués invités,
- Citoyennes et Citoyens,

De par sa nature, l'homme est condamné à exercer un métier pour sa subsistance et à travers lequel il se réalise davantage. Avec l'évolution de la législation sociale, l'on ne peut exercer un métier que dans un espace de temps bien dé-

terminé. On ne le fera pas dans l'enfance car dépourvu de maturités physiologiques et d'expériences.

Débuter une carrière est à la portée de tous, mais l'achever est l'apanage d'une minorité. Les maladies, l'inaptitude, les impondérables de tout genre sans oublier la mort, font avorter nos ardents desirs d'arriver à bout.

Il est ainsi légitime de fêter la fin de la carrière. Parmi nous, quatre personnes viennent d'achever, après de multiples et loyaux services rendus à la Nation à travers la REGIDESO, leur carrière professionnelle. Nous leur devons égards et considérations.

Il s'agit de :

- Monsieur UGIRASHEBUJA Victor. 60 ans d'âge et 20 ans de service à la REGIDESO ;
- Citoyen BIKUBA KASHIHA 60 ans d'âge et 20 ans de service à la REGIDESO ;
- Monsieur KUMANDA FIDELE 60 ans d'âge et 36 ans de service à la REGIDESO ;
- Citoyen KASUMBA KAVIMBA 60 ans d'âge et 20 ans de service à la REGIDESO ;

Chers retraités,

Au nom de toute la Communauté REGIDESO, en général et celui de la Direction Régionale du Kivu en particulier, nous vous présentons nos vives et très sincères félicitations.

Durant des années, sous la pluie et le soleil ardent, vous avez lutté et aujourd'hui vous êtes arrivé à la fin d'une carrière digne d'éloges. Certes, certains d'entre vous n'auront pas réalisé d'importants investissements matériels, mais le service que vous avez rendu à la nation en contribuant au fonctionnement d'une entreprise comme la nôtre, en payant mensuellement un impôt, en entretenant une épouse et des enfants et instruisant ces derniers vaut plus que n'importe quel édifice.

Vous avez sans aucune ombre de doute apporté une pierre à la construction de ce beau pays et méritez de ce fait hommage et congratulations.

Bientôt, vous nous quitterez pour toujours, soyez assurés que votre départ n'est pas sans bouleverser l'ordre fonctionnel de vos services. Vous vous êtes, durant des jours, tissés des relations avec certains agents avec qui nous formons tous une seule et même famille de la REGIDESO. Celle-ci se verra diminuée à la suite de votre mise à la retraite.

Nous vous disons au revoir avec amertume et vous souhaitons une paisible retraite.

- Citoyen Secrétaire Régional de l'U.N.T.Za,
- Citoyen Chef de Division Régionale du Travail,
- Citoyen Inspecteur Principal du Travail,
- Distingués invités,
- Citoyennes et Citoyens,

Comme nous l'avons souligné plus haut, la manifestation d'aujourd'hui revêt une triple connotation. En plus de l'installation de la Délégation Syndicale, de la séparation avec certains de nos agents retraités, nous commémorons le 43^e anniversaire de la création de la REGIDESO.

En effet, dans deux jours, notre entreprise aura 43 années d'existence qui remonte à la période coloniale où soucieux plus d'offrir des conditions de vie agréable aux ressortissants de la métropole que des conditions sanitaires des indigènes congolais, le gouvernement belge élargit les champs d'intervention de la Société REGIDESO dans tous les centres extra-coutumiers de la colonie.

De la création à nos jours, la société est passée par plusieurs stades ayant modifié même son objet social.

Cernant au début le secteur eau et électricité, elle s'occupe à présent exclusivement de la production et la distribution d'eau potable, activité dont elle bénéficie le monopole sur toute l'étendue de la République du Zaïre.

A 43 ans d'existence, la REGIDESO compte actuellement 10 Sièges de Directions Régionales et Sous-Régionales, plusieurs Stations en exploitation sans compter de multiples Centres en voie d'équipement.

Dans ce cadre, et pour répondre au rendez-vous de la Décennie Internationale de l'eau potable, nous nous sommes assignés l'objectif de procurer de l'eau potable à plus de 70% de la population urbaine et à plus de 30% de la population rurale.

Pour ce qui concerne la Région du KIVU, nous venons d'inaugurer la station de PUNIA, et bientôt ce sera le tour de BENI et KABAMBARE.

Dans un avenir très proche, la REGIDESO produira et distribuera l'eau dans les Centres de KAMITUGA, MWENGA, SHABUNDA, KALEHE, MASISI, WALIKALE...

A ce rythme, nous avons la ferme conviction de répondre avec un bilan positif au rendez-vous précité.

Nous vous remercions.

Fait à Bukavu, le 28 décembre 1984.

LE DIRECTEUR REGIONAL,

LUMPUNGU ya KAUMBU